

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 JUIN 2013 à Prévessin-Moëns****Présents :**

Mme Elisabeth FATTON	Maire, Collex-Bossy
Mme Françoise LE SOURD	Adjointe au Maire, Prévessin-Moëns
M. Guy MAURIN	Adjointe au Maire, Prévessin-Moëns
M. Pierre-Alain TSCHUDI	Conseiller administratif, Meyrin
M. Yvan ROCHAT	Président ATCR, Conseiller administratif, Vernier
M. Ivan RACLE	Conseiller municipal, Divonne
M. Jean-Charles MORANDI	1 ^{er} Adjoint, Challex
M. David MERMOD	3 ^{ème} Adjoint, Chens-sur-Léman
M. Claude GENEQUAND	Conseiller administratif, Versoix
M. Jean-Yves TAINURIER	Adjoint, Saint-Genis-Pouilly
M. Jean-François RAVOT	Maire, Chevry
M. Jacques MONAT	Représentant de la municipalité de Chevry à l'ATCR
M. Philippe POGET	Conseiller administratif, Satigny
M. Claude THIBAUT	Conseiller municipal, Nernier
M. François MEYLAN	Maire, Ferney-Voltaire
M. François MAZENOD	Maire de Genthod
M. Mike GERARD	ARAG
M. Vassilis VENIZELOS	Etat de Genève
M. Marcos WEIL	Secrétariat technique ATCR-AIG

Excusés :

M. Bernard Ponthieu	Mairie de Messery
M. Barthélémy Roch	Mairie d'Aire-la-Ville
M. Hubert Jochaud-du-Plessix	Représentant les communes de Terre Sainte
M. Pierre-Alain Schmidt	Municipalité de Mies
Municipalité de Chavannes des Bois	
M. Etienne Blanc	Maire de Divonne
Maître Page	
Mairie de Cartigny	

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du 02 juillet 2012
2. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activités 2012-2013)
3. Adhésion des communes
4. Renforcement du comité directeur
5. Présentation des comptes 2012
6. Rapport des réviseurs aux comptes
7. Présentation et approbation du budget 2013 et fixation des cotisations 2013
8. Etablissement de la fiche PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires).
Présentation de la démarche par M. Vassilis Venizelos, chef de projet à l'office de l'urbanisme.
9. Divers

Mme Françoise LE SOURD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

M. Yvan ROCHAT précise une inversion dans les points de l'ordre du jour : la présentation de M. VENIZELOS se fera en début de séance, car il doit partir à 21h30.

1. Approbation du PV de la séance du 02 juillet 2012

Il faut rajouter dans la rubrique « excusés » du PV du 02 juillet 2012, M. Claude GENEQUAND pour Versoix et M. Jacques MONAT pour Chevry.

Avec ces remarques, le PV est approuvé.

2. Rapport d'activités

M. Yvan ROCHAT donne lecture du rapport d'activités.

Activités du comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 2 fois en 2012 (21 février, 22 mai).

Rencontres avec l'AIG

En 2012, 2 séances ont eu lieu avec la direction de l'AIG le 23 mai et le 31 octobre.

Les principaux thèmes abordés concernent : les vols nocturnes, la procédure KONIL et la classification des avions.

Concernant la procédure KONIL, malgré l'ouverture manifestée par M. HOCHSTRASSER lors de sa venue à notre AG de 2011, l'AIG refuse d'entrer en matière sur une quelconque discussion concernant les horaires d'utilisation de cette trajectoire.

Concernant la classification des avions, une procédure est en cours visant à modifier la classification des avions. Selon l'AIG, cette modification n'aura pas beaucoup d'incidences pour la région, dans la mesure où 98% des avions qui utilisent la plateforme de Cointrin font déjà partie de la classe la moins bruyante (classe V). Par ailleurs, l'incitation au renouvellement de la flotte ne devrait pas être aussi important dans la mesure où il n'y a pas sur le marché d'avions moins bruyants. La décision devrait intervenir d'ici à fin 2013 et entrer en force au printemps 2014.

Procédure Crinen et approche segmentée au-dessus du lac

La procédure Crinen est toujours en suspens. Il n'est pas attendu de détermination à court terme, les instances attendant maintenant le résultat de l'établissement de la fiche PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires) qui va déterminer le périmètre de l'aéroport (territoire qui fait l'objet du droit de superficie), les charges sonores, les obstacles à la navigation, etc.

Concernant l'approche segmentée au-dessus du lac, l'OFAC a rendu une décision négative le 12 septembre 2012 (pas de possibilité d'introduire une approche segmentée en piste 23 et donc pas de modification du règlement d'exploitation). L'AFRAG a fait recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Pour cela, l'AFRAG s'est entouré d'un expert en navigation aérienne et d'un avocat. Les communes de Chens-sur-Léman, de Nernier et de Messery n'ayant pas eu le temps de faire recours en leur nom propre, ont décidé de soutenir le recours de l'AFRAG. Afin de financer les frais d'avocat et d'expertise, une campagne de récolte de fonds a été menée auprès de la population (qui a rapporté 7'000 euros). Les trois communes ainsi que l'ARAG ont également décidé de contribuer. L'ATCR-AIG, sollicitée par les trois

communes a également décidé d'apporter une contribution financière à la cause et a versé une contribution de 7'000 euros.

Opposition au projet de construction du nouveau terminal « Aile Est »

L'ATCR-AIG a fait opposition auprès de l'OFAC contre le projet de construction d'une nouvelle aile Est, considérant que celui-ci modifierait de manière significative la nature du trafic aérien à Genève. L'opposition a été rédigée en collaboration avec l'association Noé21.

Nous reproduisons ci-dessous les conclusions de l'opposition :

Le rapport d'impact environnemental qui accompagne le projet « Aile Est » est insuffisant et ne permet pas en l'état de garantir que le projet est compatible avec les exigences supérieures de protection de l'environnement. Une nouvelle étude doit être menée et inclure:

- *l'impact environnemental du projet lié au changement de nature du trafic aérien à Genève*
- *l'impact environnemental lié à l'augmentation prévisible du trafic aérien suite au projet*
- *l'impact du projet sur les émissions de CO2*

Néanmoins, il apparaît d'ores et déjà clairement que le projet « Aile Est » a, en l'état, un impact inacceptable sur l'environnement. Pour que le projet « Aile Est » soit compatible avec l'intérêt public, il est nécessaire de garantir que celui-ci n'implique pas une augmentation des nuisances du trafic aérien sur l'environnement, y compris les émissions de CO2. Pour ce faire, un plafonnement du trafic aérien est nécessaire. Ainsi, le projet « Aile Est » assorti de la condition d'un plafonnement contraignant du trafic aérien annuel (mesuré en tonnes-km transportées au départ de Genève) pourrait être considéré comme acceptable en vue de la sauvegarde de l'intérêt public supérieur de protection de l'environnement.

Cette exigence trouve un écho dans le rapport sur la politique aéronautique suisse de 2004 du Conseil fédéral, dans lequel il envisage que « la Confédération peut limiter la croissance du trafic en plafonnant les mouvements d'avion ou en fixant des valeurs limites de bruit ou d'émissions polluantes. Par ce biais, la Confédération influence dans une certaine mesure l'offre des aéroports nationaux, sans être propriétaire des infrastructures. » (p.1713)

Dans le contexte du XXIe siècle dominé par les crises climatiques et énergétiques, l'aéroport, en tant qu'infrastructure de transport, ne peut plus se permettre de répondre à toutes les demandes, voire de les stimuler. Un passage au paradigme de la « gestion de la demande en trafic aérien » est nécessaire pour concilier les intérêts publics économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Les taxes d'aéroport doivent être utilisées comme un moyen incitatif permettant d'atteindre le plafonnement contraignant du nombre de tonnes-km transportés au départ de Genève. Là encore, ce type de mesure est appuyé par le Conseil fédéral qui, dans la Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) estime que la « la politique aéronautique doit s'acquitter des tâches suivantes compte tenu des impératifs du développement durable et des exigences de la politique d'organisation du territoire: (...) Vérité des coûts: l'aviation civile doit couvrir elle-même ses coûts de fonctionnement et les coûts externes afin que la demande de mobilité s'oriente en fonction des coûts globaux pour l'économie nationale. » (PSIA IIB-2).

Adhésion des communes

La commune de Meyrin a fait part de sa demande d'adhésion.

La commune du Grand-Saconnex a par contre confirmé qu'elle ne souhaitait pas devenir membre et qu'elle ne souhaitait pas non plus être invitée aux AG de l'ATCR-AIG.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant 2012. Son mandat a été renouvelé pour 2013.

Suivi des vols nocturnes et bulletin d'information

En 2012, nous n'avons malheureusement pas réussi à suivre comme nous le souhaitions l'évolution des vols nocturnes et de produire un bulletin d'information. Cela sera toutefois repris durant le deuxième semestre 2013.

Perspectives 2012 / 2013

Les principaux dossiers pour ces prochains mois portent sur :

- le suivi de l'étude PSIA
- le suivi de l'évolution des vols nocturnes
- la production du bulletin d'information

Discussion

- > M. Yvan ROCHAT : Concernant la problématique de l'aile Est, compte tenu des délais, il n'a pas été possible de mettre en place une consultation élargie des communes membres. Il rappelle que l'opposition a une visée stratégique qui est de permettre d'obtenir des informations et de pouvoir faire entendre sa voix. Il n'y aura pas forcément de recours.
- > Mme Elisabeth FATTON n'adhère pas à l'opposition. Dans l'optique de développement de l'AIG, elle est favorable à l'aile Est. Elle a donc démissionné du comité directeur.
- > Mme Françoise LE SOURD rappelle qu'il a fallu réagir très vite. Prévessin-Möens s'est abstenu. Elle admet que l'opposition puisse être le seul moyen d'action, mais elle considère le texte de l'opposition trop moralisateur car portant des jugements de valeur sur les personnes qui utilisent le transport aérien. Cette problématique n'est pas en phase avec la ligne de l'ATCR-AIG.
- > M. Mike GERARD précise que l'ARAG a fait opposition pour connaître l'évolution de l'AIG par rapport aux longs courriers. Ce projet pose une question de principe : est-ce que la Suisse a besoin de 2 hubs ?
- > M. François MAZENOD demande si, selon les statuts, le Comité directeur peut engager une opposition sans consulter ses membres ? M. Yvan ROCHAT répond par l'affirmative.
- > M. François MEYLAN a entendu des voix discordantes au sein même de l'AIG sur la nécessité ou non d'avoir l'aile Est pour un développement à 20 millions de passagers.
- > M. Pierre-Alain TSCHUDI relève 2 niveaux de débat : d'une part, est-ce qu'un hub peut être situé au centre d'une ville ? D'autre part, est-ce le rôle de l'association de s'interroger sur quel type d'aéroport ?
- > M. Yvan ROCHAT rappelle que l'ATCR n'est pas opposée à l'AIG. Selon lui, il est légitime de s'interroger sur la question du type d'aéroport, compte tenu de l'importance des impacts territoriaux et environnementaux que la plateforme génère.
- > Mme Françoise LE SOURD mentionne qu'au départ, l'ATCR traitait surtout des problématiques techniques liées au bruit des avions. Cette opposition soulève de nouvelles questions.
- > M. Yvan ROCHAT considère que la force de l'ATCR, c'est de représenter 2 pays, 2 départements et 2 cantons. Il y donc forcément une hétérogénéité des points de vue. Cette richesse constitue également un risque.
- > M. David MERMOD s'interroge sur qui prend les décisions concernant le développement de l'AIG ? Cette question est essentielle quand on adhère au Projet d'Agglomération.

3. Adhésion des communes

M. Yvan ROCHAT salue la présence de M. Pierre-Alain TSCHUDI, Conseiller administratif de Meyrin, dont la commune a souhaité adhérer à l'ATCR-AIG.

M. François MAZENOD demande à M. TSCHUDI si l'adhésion a été décidée par le CA ou le CM. M. Pierre-Alain TSCHUDI répond qu'il s'agit d'une décision du CA et que le CM en a été informé.

L'AG vote à l'unanimité pour l'adhésion de Meyrin.

4. Renforcement du comité directeur

M. Yvan ROCHAT rappelle que suite à la démission de M. Patrick SIMON, le comité directeur recherche toujours un(e) représentant(e) de Terre Sainte. Des représentants d'autres communes sont également les bienvenus.

Il est proposé que M. TSCHUDI entre au comité directeur. M. Pierre-Alain TSCHUDI exprime son intérêt, mais estime que si l'AG considère que le comité directeur aurait une coloration trop « verte », sa présence n'est pas indispensable.

M. Philippe POGET rappelle que les membres de l'ATCR ne représentent pas un parti, mais les communes.

M. Jean-François RAVOT rappelle également que le comité directeur est ouvert à d'autres candidatures. La présence de M. TSCHUDI n'exclut personne.

Au vote, la candidature M. Pierre-Alain TSCHUDI est acceptée à l'unanimité.

5. Présentation des comptes

M. Philippe POGET commente le compte PP, qui fait apparaître un excédent de recettes pour 2012.

6. Rapport des réviseurs aux comptes

M. Jean-Yves TAINTURIER lit le rapport :

« Nous soussignés Jean-Yves TAINTURIER, adjoint au Maire de la commune de Saint-Genis-Pouilly et François LUGINBUHL, Maire de la commune de Nernier, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2012, le 10 juin 2013 à Genève.

*Nous les avons trouvés conformes et sincères et demandons à l'assemblée de donner décharge à la trésorerie, que nous remercions pour la bonne tenue des comptes.
Genève, le 10 juin 2013 »*

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport des réviseurs.

7. Présentation et approbation du budget 2013 et fixation des cotisations 2013

Les cotisations sont maintenues à 0.40 CHF soit 0.30 euros. M. Yvan ROCHAT propose que le débat sur les cotisations soit fait l'année prochaine.

Le budget prévoit une perte de 8'200.- CHF, montant acceptable compte tenu de la réserve donc dispose l'association.

M. Mike GERARD déclare que les micros ont besoin d'entretien. Les mesures ne sont pas fiables. Le montant prévu au budget est suffisant pour l'entretien.

Le budget est voté à l'unanimité.

**8. Etablissement de la fiche PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires).
Présentation de la démarche par M. Vassilis Venizelos, chef de projet à l'office de l'urbanisme.**

La présentation ppt de M. Venizelos est jointe en annexe au PV.

Discussion avec M. Vassilis VENIZELOS :

- > M. François MEYLAN demande si cela concerne uniquement ce qui se passe au sol ?
- > M. Vassilis VENIZELOS répond que cela a aussi un impact sur l'espace aérien.

- > M. François MEYLAN : comment se fera la concertation avec les communes françaises ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : c'est à la DGAC de prendre contact avec les communes.

- > M. Mike GERARD : est-ce que la procédure prévue à Genève est la même que pour Zurich ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : c'est la même procédure, mais le contexte est différent.

- > M. Yvan ROCHAT : le PSIA lie la Confédération et les communes. Or, les communes ne reçoivent que des informations. Comment les communes peuvent-elles être liées par une procédure qu'elles n'approuvent pas ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : la procédure est similaire à celle d'établissement du PDCant. Il pourrait y avoir une consultation formelle. L'Etat de Genève définira la procédure de consultation des communes.

- > M. Guy MAURIN : quel est le message destiné aux communes françaises ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : les communes françaises ne sont pas liées par le processus, mais l'Etat français.

- > M. François RAVOT : les nuisances ne s'arrêtent pas à la frontière. Les études ne doivent pas être sectorisées. Il faudrait associer les communes françaises.
- > M. François MEYLAN rappelle qu'il existe des normes européennes de concertation autour des aéroports, notamment la Convention d'Aarhus. Est-ce que la Suisse a signé cette convention ? Comment intervenir en amont dans le protocole de coordination et pas seulement à la fin.
- > M. Jacques MONAT : il serait intéressant d'avoir un exposé de quelqu'un qui a suivi la procédure à Zurich qui a duré 10 ans. Quels enseignements peut-on en tirer ?
- > M. David MERMOD : pourquoi il n'y a pas une prise en compte de la législation française en matière d'environnement ? Toutes les communes ont signé le projet d'agglomération et ont travaillé ensemble.
- > M. Vassilis VENIZELOS : la législation suisse est conforme au droit européen.

- > M. Jacques MONAT : La commission franco-suisse ne s'est pas réunie depuis longtemps. Il faudrait demander une réunion de commission et ainsi utiliser les structures existantes pour faire entendre la position des communes.
- > M. François MEYLAN : les communes ne sont pas vraiment représentées dans la Commission franco-suisse.

- > M. Mike GERARD : Le Grand Conseil a refusé la mise à jour du cadastre du bruit sous prétexte d'établissement de la fiche PSIA. Quand est-ce que le nouveau cadastre sera établi ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : La question du bruit sera traitée de manière prioritaire dans le cadre de l'établissement de la fiche PSIA. Dans les autres cas de fiches PSIA, la révision du cadastre de bruit a été entamée à la fin du processus PSIA, mais on pourrait faire autrement.

- > M. Pierre-Alain TSCHUDI : Dans la procédure, la population et les communes interviennent tardivement. On peut avoir le même sentiment que les communes françaises de

ne pas être informé. Il serait judicieux que dans les Copro et Copil il y ait une meilleure représentation des communes et une meilleure coordination avec les Grands Projets.

- > M. Vassilis VENIZELOS : les chefs de projet des Grands Projets sont associés aux travaux PSIA pour assurer la coordination.

- > M. Mike GERARD : Qui informe les communes et la population ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : Dans le cadre du protocole de coordination, l'Etat de Genève donne l'information aux communes. Dans le cadre de la fiche PSIA, l'information à la population est donnée par la Confédération.

- > M. François MEYLAN : est-ce que la fiche PSIA suspend la procédure du plan directeur de l'AIG ?
- > M. Vassilis VENIZELOS : Les planifications engagées se poursuivent. C'est seulement à la fin du processus PSIA que les planifications vont devoir être révisées (par exemple, le plan directeur cantonal).

- > M. Yvan ROCHAT : l'ATCR est intéressée par l'échelon communal dans le processus d'aménagement. Or, selon l'organigramme présenté, les communes sont en dehors du cadre, ce qui n'est pas rassurant. A un moment, chacun devra prendre ses responsabilités et les communes devraient interpeller leurs Etats respectifs.
- > M. Vassilis VENIZELOS assure la coordination technique. Cela étant, l'ATCR peut prendre contact directement avec le Conseil d'Etat.

- > M. François MEYLAN : il faudrait faire comme pour le projet d'agglomération et mettre en place une cellule de coordination.
- > M. Vassilis VENIZELOS : pour l'instant, rien de tel n'a été prévu.

- > M. Marcos WEIL : dans le cadre de la première phase, de nombreuses études vont certainement être engagées. Serait-il possible de prendre connaissance des cahiers de charge de ces études ? Par ailleurs, concernant les objectifs qui seront assignés à l'AIG, où et quand se feront les arbitrages politiques, par exemple entre les politiques de développement économique et les po
- > M. Vassilis VENIZELOS: tous les services sont consultés. L'arbitrage sera fait dans le cadre de l'établissement de la fiche. Par analogie avec la procédure du PDCant, la pesée d'intérêts se fait dans le cadre de la fiche et non dans le cadre du protocole d'accord.

- > M. Yvan ROCHAT remercie M. Vassilis VENIZELOS pour sa présentation.
- > M. Vassilis VENIZELOS rappelle qu'il est à disposition des communes pour répondre à leurs questions.

Discussion :

- > M. Yvan ROCHAT a relevé que les communes, tant suisses que françaises, étaient très à l'écart du processus PSIA. Elles doivent être solidaires, car confrontées aux mêmes problèmes. Il faut trouver un moyen de se faire entendre. Si l'Assemblée générale lui donne mandat, le comité directeur pourrait engager une démarche pour interpeller les autorités et demander à ce que les communes constituent un réel interlocuteur des autorités et soient mieux intégrées au processus PSIA.
- > M. Claude GENEQUAND souhaite connaître la composition du comité directeur.
- > M. Yvan ROCHAT rappelle la composition du comité directeur : Mme Françoise LE SOURD et de MM. Claude THIBAUT, François MEYLAN, Philippe POGET et Yvan ROCHAT. Mme Elisabeth FATTON et M. Patrick SIMON ont démissionné, respectivement en 2013 et 2012.
- > M. Claude GENEQUAND considère que le comité n'est pas très « coloré » et est peu représentatif de l'ensemble des sensibilités.

- > M. Yvan ROCHAT est ouvert à intensifier les relations entre l'AG et le comité directeur. Si l'AG donne mandat au comité directeur pour agir dans le cadre du processus PSIA, une nouvelle AG pourrait être organisée cet automne pour donner un retour sur les démarches et valider les actions

Au vote l'AG donne le mandat au comité directeur d'intervenir pour que les communes soient partie prenante dans la démarche PSIA. Une nouvelle AG sera organisée à l'automne pour donner une information complète sur les démarches.

- > M. Claude GENEQUAND relève que ce vote ne figurait pas à l'ordre du jour et qu'il n'a donc pas pu en parler préalablement avec ses collègues.
- > M. Yvan ROCHAT précise que la nécessité du vote est issue de la présentation du soir. Le fait que le comité directeur reviendra à l'automne pour présenter les démarches et les actions envisagées à l'AG représente une cautelle.
- > M. Jean-Yves TAINURIER souhaite avoir le compte-rendu de la présentation et le PV de la séance rapidement pour pouvoir consulter ses collègues avant la prochaine AG.

9. Divers

M. François MEYLAN : On avait demandé à M. HOCHSTRASSER de nous aider à trouver une solution concernant la trajectoire KONIL. Or, on n'avance pas sur ce dossier. Que faire ?

M. Yvan ROCHAT propose de traiter ce point lors du prochain comité directeur de septembre

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 24 juin 2013